

20

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 15 mars 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 février 2021	25 février 2021
23	16	16+3		

**Délibération n° 15032021.015 : Acquisition d'une licence IV**

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 15 mars** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marecennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Jean François MALTERRE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents non représentés :
<b>Jean-Pierre PARONNEAU et Patrick MORENNE quittant la séance respectivement à 20h30 et 20h55, n'ont pas pris part au vote</b> , Sandrine GUIBERT, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Martine LLEU, Christèle ROBLIN, Marina BERVOETS.
Secrétaire de séance : Claude RAVON.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à la fermeture du Café du Centre et dans le cadre de l'ouverture du Multiservice, la municipalité souhaite redynamiser un tissu économique sur la commune de Saint-Pierre-La-Noue.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de la licence IV qui permettra aux Saint-Pierraises et Saint-Pierrais de redécouvrir un lieu de rencontre.

Désignation du bien et condition de cession :

- Désignation du bien :  
Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie
- Propriétaire du bien :  
Monsieur CRESPO Pédro – Route de Royan – 17120 GREZAC
- Condition de cession :  
10 000 € hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur)

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention et 18 voix pour :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie au prix de 10 000 € (hors frais de notaire),
- **Désigne** Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 <b>0345</b> -- <b>15032021.015</b> ----- -- <b>DE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>19/03</b> / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 16 mars 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.

